

# COMMUNE DE VERT-LE-PETIT



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

Le Conseil municipal de Vert-le-Petit, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Laurence BUDELLOT, le Maire.

Le Maire procède à l'appel des conseils municipaux

**Présents :** Laurence BUDELLOT , François CAMPANA, Marie-José BERNARD, Jean-Marc PINON, Muriel JAEGER, Bertrand BERTUZZI, Mireille LOQUET, Elisabeth CHASSAGNE, Eric VERMEULEN, Jean-Jacques RIQUIER, Pierre MARQUES, Jean-Michel LEMOINE, Sylviane MAZET, Arnaud DALMAI, Patricia AUER, Thérèse LEGRAS, Séverine DEWITTE, Odile BEOT, Luc BORG.

**Absents ayant donné procuration :**

Christophe GAILLARD a donné pouvoir à Pierre MARQUES  
Hélène LACQUEMENT a donné pouvoir à Jean-Michel LEMOINE  
Jennifer PASQUE a donné pouvoir à François CAMPANA  
Corentin DELABRE a donné pouvoir à Séverine DEWITTE

Le Secrétaire de séance est Marie-José BERNARD

### **N°1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2014**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil municipal réuni le 9 Avril 2014.

Le compte rendu est approuvé

### **N°2 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

**CONSIDERANT** l'obligation qui est faite au Maire de rendre compte des décisions prises par délégation des pouvoirs du Conseil Municipal, le Maire communique les décisions prises depuis la dernière présentation au Conseil Municipal telles que décrites dans le tableau suivant :

Numero	Date	Nature de la décision	Commentaires
2014-15	14/03/14	Tarifs activités jeunes	
2014-16	14/03/14	Convention de partenariat VLP/ Ballancourt spectacles culturel	

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations de compétences reçues du Conseil Municipal.

## **DELIBERATIONS EN MATIERE D'INTERCOMMUNALITE**

### **N°3 DÉSIGNATION DU MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES RESTAURATION COLLECTIVE**

**François CAMPANA expose que**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-22,

**VU** le Code des Marchés Publics, et notamment l'article 8,

**VU** la délibération n° 18 en date du 25 septembre 2013 prévoyant l'adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché de restauration scolaire à bons de commande,

**VU** la délibération n° 005 en date du 09 avril 2014, désignant par un vote à bulletin secret les membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commande pour la passation d'un marché de restauration scolaire à bons de commande, suite aux élections municipales de 2014,

**CONSIDERANT** que le titulaire et le suppléant de cette commission sont élus parmi les membres ayant voix délibératives de la commission d'appel d'offres de la commune, créée par délibération 2014-04-004 du 09/04/2014,

**CONSIDERANT** que la délibération 2014-04-004 du 09/04/2014, comporte une erreur en ce qu'elle désigne un membre suppléant qui ne fait pas partie de la commission d'appel d'offres et qu'à ce titre elle doit être rapportée,

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner un représentant à cette commission,

**Il est proposé au Conseil Municipal** de rapporter la délibération 2014-04-005 et de procéder à la nouvelle élection, à bulletin secret, des membres de la commission d'appel d'offres pour le groupement de commande « Restauration collective ».

2 élus proposent leur candidatures à ce poste : François CAMPANA pour le poste de titulaire et Muriel JAEGER pour le poste de suppléant

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Suite au vote, François CAMPANA et Muriel JAEGER sont élus.

Le résultat du vote est de 20 pour et 2 abstention.

---

#### **N°4 ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AUPRES DU SIMED**

Dans l'attente du transfert du SIMED à la Communauté de communes du Val d'Essonne, il est nécessaire de procéder à la désignation par élection des représentants de la ville de Vert-le-Petit auprès du SIMED.

**Il est donc proposé au Conseil Municipal** de procéder à cette élection.

Jean Michel LEMOINE, Marie José BERNARD et Laurence BUDELOT sont candidats.

Après un vote à mains levées, les 3 candidats sont élus par 20 pour et 2 abstentions.

---

#### **N°5 APPROBATION DE LA CLOTURE DES COMPTES DU SICE-HM**

Une interruption de séance est demandée à 20h50 par Madame le Maire afin que M. DJIVELEKIAN puisse expliquer à l'assemblée la nécessité de cette délibération.

La séance est levée a 20h50

M. DJIVELEKIAN expose les raisons de la dissolution et le sens de la délibération présentée.

La séance reprend à 20h53

La délibération est soumise au vote.

**Le Conseil Municipal** vote pour l'approbation des comptes de clôture du SICE-HM et approuve les conséquences de la dissolution de ce syndicat, par un vote à l'unanimité.

---

#### **N°6 APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE RADARS PEDAGOGIQUES**

Le Maire expose qu'elle souhaite que la ville puisse bénéficier d'un prêt de radars pédagogiques grâce à une convention passée avec la CCVE. Ce prêt permettrait de pratiquer des actions de prévention des vitesses excessives dans la ville.

La CCVE a fait l'acquisition de 3 radars pédagogiques mobiles. Ils sont mis à disposition des communes du territoire.

Le Maire demande l'approbation de la convention de prêt entre la CCVE et la ville pour ces radars pédagogiques.

M. BORG : « Que deviennent ces radars une fois installés ? »

Le Maire : « ils permettent d'enregistrer les vitesses. Ils permettent d'inciter les véhicules à ralentir et à appréhender leur vitesse. Ils permettent de faire une analyse des vitesses là où sont disposés les radars ».

M. BORG : souligne l'intérêt de la prévention de ces radars. Peut être d'ailleurs serait il intéressant d'acheter ces radars pour les avoir en permanence à disposition.

Le Maire : « Pourquoi pas ? »

La signature de la convention est approuvée à l'unanimité

## **DELIBERATIONS EN MATIERE DE FINANCES**

Jennifer PASQUE arrive en séance à 21h05

### **N°7 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Bertrand BERTUZZI présente le Compte Administratif 2013.

Questions :

Luc BORG : « Quels sont les investissements prévus en détail ? »

B. BERTUZZI : « Ils sont présentés en détail sur la diapositive suivante ».

B. BERTUZZI présente les investissements en détail.

Luc BORG : « Tous les investissements ont été fait en autofinancement ? »

B. BERTUZZI : « Oui »

Les conseillers étant prêts à procéder au vote du compte administratif, le Maire quitte la salle.

Le compte est soumis au vote.

Résultat 20 Pour et 2 abstentions

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2013</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
REALISE	3 525 656,53	3 794 880,92
EXCEDENT REPORTE 2012		1 239 772,50
TOTAL	3 525 656,53	5 034 653,42
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 508 996,89</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
REALISE	1 474 315,81	675 067,07
EXCEDENT REPORTE 2012		479 231,92
TOTAL	1 474 315,81	1 154 298,99
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-320 016,82</b>

<b>RESTES A REALISER INVESTISSEMENT</b>	<b>325 171,54</b>	
---	-------------------	--

<b>RESULTAT GLOBAL</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 508 996,89</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>-645 188,36</b>	

EXCEDENT REPORTE 2013

863 808,53

## **N°8 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013**

Bertrand BERTUZZI présente l'affectation du résultat 2013.

**Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL:**

- D'affecter les résultats de l'exercice 2013 de la manière suivante :

Compte 1068 Mise en réserve :	645 .188,36 €
Compte 002 Excédent reporté:	863 808,53 €

La délibération est soumise au vote

Résultat :

21 Pour et 2 abstentions

---

## **N°9 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013**

Bertrand BERTUZZI présente le compte de gestion 2013.

**CONSIDERANT** que le compte de gestion 2013 et le compte administratif 2013 présentent des résultats identiques garantissant ainsi la concordance de l'ensemble des opérations enregistrées par l'ordonnateur et le comptable

### **Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL:**

- D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013.
- De dire que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du compte de gestion

---

## **N°10 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Bertrand BERTUZZI présente le Budget Primitif 2014.

Bertrand BERTUZZI présente la section de fonctionnement.

Luc BORG : « il existe une grosse marge de manœuvre de 800.000 €. Est-ce une bonne manière de gérer ? »

Le Maire : « Cela permet d'autofinancer l'investissement »

Luc BORG : « il ne faut pas que cela empêche de demander des subventions. »

Le Maire : « En effet, et d'ailleurs, on en demande. »

Bertrand BERTUZZI présente la section d'investissement.

Pas de questions sur le global

Luc BORG : « 21.000€ font peu pour les subventions. »

B. BERTUZZI : « On ne peut inscrire que ce qui est notifié. De fait, on attend plus mais on ne peut les inscrire. »

Le Maire : « On attend par exemple 91.000 € pour la maison des associations. Mais il faut que l'attribution soit notifiée par la région avant de l'inscrire.

2014 est une année de transition. L'ensemble des projets seront débattus en 2015 en fonction des subventions notifiées. »

Le budget est soumis au vote chapitre par chapitre selon les tableaux joints.  
Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2014 ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement	:	4 609 476,53 €
Recettes de fonctionnement	:	4 609 476,53 €
Dépenses d'investissement	:	1 850 717,41 €
Recettes d'investissement	:	1 850 717,41€
Le total du budget s'établissant à		
TOTAL DEPENSES	:	6 460 193,94
TOTAL RECETTES	:	6 460 193,94

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES PAR CHAPITRE

CHAP	LIBELLES	PROPOSITIONS NOUVELLES	RESTES A REALISER	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>10 400,00</b>		10 400,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<b>387 804,55</b>	44 253,92	432 058,47
Dont	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	<b>617 695,00</b>	280 917,62	898 612,62
	Opération d'équipement n° 110	35 827,00		
	Opération d'équipement n° 120	29 900,00		
	Opération d'équipement n° 154	3 100,00		
	Opération d'équipement n° 159	100 000,00		
	Opération d'équipement n° 312	134 000,00		
	Opération d'équipement n° 600	20 000,00		
	Opération d'équipement n° 602	20 000,00		
	Opération d'équipement n° 610	50 000,00		
	Opération d'équipement n° 614	150 000,00		
	Opération d'équipement n° 615	17 400,00		
	Opération d'équipement n° 671	6 100,00		
	Opération d'équipement n° 803	1 368,00		
	Opération d'équipement n° 805	50 000,00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	<b>41 200,00</b>		41 200,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	<b>47 129,50</b>		47 129,50
020	DEPENSES IMPREVUES	<b>75 000,00</b>		75 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	<b>20 000,00</b>		20 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	<b>6 300,00</b>		6 300,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 205 529,05</b>	325 171,54	1 530 700,59

### RECETTES PAR CHAPITRE

CHAP	LIBELLES	PROPOSITIONS NOUVELLES	RESTES A REALISER	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	<b>21 150,00</b>		21 150,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	<b>250 000,00</b>		250 000,00
10	DOTATIONS FONDS DIVERS	<b>142 000,00</b>		142 000,00
1068	MISE EN RESERVE	<b>645 188,36</b>		645 188,36
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	<b>3 000,00</b>		3 000,00
024	PRODUITS DE CESSIONS	<b>290 000,00</b>		290 000,00
021	VIREMENT DE SECTION FONCTIONNEMENT	<b>491 511,09</b>		491 511,09
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	<b>1 567,96</b>		1 567,96
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	<b>6 300,00</b>		6 300,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 850 717,41</b>	0,00	1 850 717,41



<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES PAR CHAPITRE		
CHAP	LIBELLES	PROPOSITIONS NOUVELLES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 454 309,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 128 645,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	19 200,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	270 317,00
66	CHARGES FINANCIERES	20 490,03
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 700,00
022	DEPENSES IMPREVUES	215 736,45
023	VIREMENT A SECTION INVESTISSEMENT	491 511,09
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 567,96
	<b>TOTAL</b>	<b>4 609 476,53</b>

RECETTES PAR CHAPITRE		
CHAP	LIBELLES	PROPOSITIONS NOUVELLES
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES	271 700,00
73	IMPOTS ET TAXES	2 860 782,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	507 286,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 500,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 400,00
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	20 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>3 745 668,00</b>

002	EXCEDENT REPORTE 2013	863 808,53
-----	-----------------------	------------

TOTAL RECETTES

4 609 476,53

Les opérations sont soumises au vote

Adoption du Budget par 21 Pour et 2 Abstentions

### **N°11 VOTE DES SUBVENTIONS**

Il est ensuite procédé au vote des subventions

Pierre MARQUES présente les propositions qui sont faites pour les subventions aux associations pour 2014 qui figurent dans les pages du budget.

Questions :

O. BEOT : « Est-ce qu'on accorde aux associations ce qui a été demandé ? »

P. MARQUES : « Il y a une augmentation de 5.000 € du montant global consacré aux subventions. Ca correspond à peu près à ce que demandent les associations. »

Les subventions sont soumises au vote.

3 élus étant président d'association (O. Beot, P. Marques, JM Lemoine), ils ne prennent pas part au vote.

Luc BORG prévient qu'il ne prend pas part au vote. En effet, il précise qu'il manque d'informations précises sur les demandes exprimées par les associations.

Luc BORG : « L'association du personnel reçoit 18.000 €. C'est élevé alors même que le personnel bénéficie du CNAS qui offre les mêmes prestations. »

P. MARQUES : « En effet, et l'association demande plus. C'est une somme qui est versée depuis longtemps et qui a été reconduite. Elle permet de faire des voyages pour le personnel, d'organiser des repas... »

Les subventions sont adoptées.

## **N°12 VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2014**

**CONSIDERANT** les recettes de fonctionnement hors fiscalité locale, il reste à pourvoir 1.147.426 € par la fiscalité directe locale afin d'équilibrer le budget primitif 2014,

### **Il est donc proposé au CONSEIL MUNICIPAL:**

- De fixer à titre prévisionnel à 1.147.426 € le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2014.

- De laisser inchangés les taux des trois taxes directes locales par rapport à l'année 2013 et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,80 %
- Foncier bâti : 19,88 %
- Foncier non bâti : 54,00 %

- De préciser que ce montant comprend l'ensemble des participations de la Commune aux différents syndicats dont elle est membre, à l'exclusion de la participation au SIARCE qui fait l'objet d'une fiscalisation, conformément à la délibération du Conseil Municipal de Vert-le-Petit en date du 27 mai 2002,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h55